

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°09

Plan Local d'Insertion pour l'Economie (PLIE)
Programmation partielle 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq du mois de février à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

Présents : 25

*Absents
représentés :
10
Absents : 13*

ETAIENT PRESENTS

ETAIENT PRESENTS

VALY Bachil	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
DUPREY André	Jacquet HOARAU	François ROUSSETY
LEBRETON Patrick	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
Axel VIENNE	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	GASTRIN Albert
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	MAUNIER Daniel	
LEBON Marie Jo	GAUVIN Solène	

ABSENTS

Harry MUSSARD, Alin GUEZELLO, Jean-Jacques VLODY, Colette FONTAINE, François RIVIERE, Harry MALET, Emmanuelle HOARAU, Harry Claude MOREL, Priscilla PAYET, Paulet PAYET, Sabrina PICARD, DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle, Mimose DIJOUX RIVIERE

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Isabelle GROSSET PARIS, Inelda BAUSSILLON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Henri-Claude YEBO, Henri-Claude HUET, Gilberte GERARD, Jean Daniel LEBON, Monique BENARD-DESLAY, Catherine TURPIN, Olivier RIVIERE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Laurence MONDON a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFAIRE N°09**PLAN LOCAL D'INSERTION POUR L'ECONOMIE (PLIE) - PROGRAMMATION
PARTIELLE 2015****Note de synthèse**

Le Président rappelle qu'un protocole d'accord sur la mesure du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi a été signé le 29 avril 2009 entre l'État, la CIVIS et la CASUD. Ce protocole d'accord s'inscrit dans l'objectif de compétitivité et d'emploi qui vise à « renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active ». Sur la période 2007-2014, 1 265 personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelles ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du PLIE.

Ce protocole d'accord du PLIE liant l'État, la CIVIS et la CASUD s'est achevé au 31 décembre 2014.

Dans l'attente d'établir le prochain protocole PLIE relevant de la programmation des Fonds européens sur la période 2015-2020, il convient d'assurer une continuité des mises en parcours en validant une programmation minimale d'actions.

Ainsi sans notre impulsion, le comité de pilotage du PLIE s'est réuni en date du 14 novembre 2014 et à statuer sur la programmation partielle suivante :

ACI	Porteur	coût	
		FSE	CASUD
Réhabilitation du sentier de la Pointe	BAC REUNION	21 000 €	7 000,00 €
Réhabilitation de la Maison des associations	ACTIVE	21 000 €	7 000,00 €
Transferts de savoir-faire	Maison de la Tresse	21 000 €	7 000,00 €
Autre ACI	Non identifié	21 000 €	7 000,00 €
TOTAL		84 000,00 €	28 000,00 €

Il est donc proposé à l'Assemblée :

1- D'approuver la programmation partielle de 2015 et son plan de financement pour un montant total de 112 000 € selon la clé de répartition suivante :

- FSE : 84 000 €
- CASUD : 28 000 €

2- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions du FSE

3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1- D'approuver la programmation partielle de 2015 et son plan de financement pour un montant total de 112 000 € selon la clé de répartition suivante :

- FSE : 84 000 €
- CASUD : 28 000 €

2- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions du FSE

3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXEMPLE CONFORME
~~Le Président de la CASUD~~



André THIEN AH KOON

REÇU LE
17 MARS 2015
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PIERRE

Annexes off n° 3

6/2/2015

Détail d'une action

Détail d'une action

Institut de l'action Fiche action agricole

Période de réalisation de l'action : Du : 04/05/2015 Au : 09/05/2016

Objectifs de l'action

Général :

Permettre la valorisation de gisement non exploité dans le domaine agricole en favorisant des micro-filières de production et des micro producteurs (suivant une logique d'économie collaborative) afin d'assurer le développement de la production agricole locale (consommation, transformation, export disponibilité de matière première ...)

Opérationnels

- Permettre aux jeunes diplômés de faire valoir leur savoir-faire et d'acquiescer de l'expérience dans le domaine de l'agriculture (agroalimentaire)
- Mettre en place des lieux d'hébergements physiques et juridiques équipés permettant aux jeunes agriculteurs d'expérimenter et d'exercer leurs act encadrement spécialisé non pris en charge par le droit commun.
- Valoriser les ressources et les produits agricoles locaux.

Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (idem égalité des chances / lutte contre les discriminations Développement durable)

Contexte :

Dans le monde rural et urbain, de nombreuses familles possèdent des lopins de terre à vocation agricole. Leur valorisation se fait sur des productions au coup par coup dans des dynamiques spéculatives. Ces producteurs ne sont souvent pas affiliés et gén les cultures faites viennent en concurrence avec celles des agriculteurs affiliés.

Pour ces producteurs informels, l'accès aux produits phytosanitaires est limité et le soutien de techniciens agricoles est difficile. Ils sont donc contraint production.

Hors, la valorisation de ces petites parcelles par des productions intégrées pourrait contribuer à améliorer les conditions de revenus par un meilleur confort des activités en aval de transformation agroalimentaire et ainsi soutenir la structuration plus globale de micro filière et développer de nouv emplois.

L'association REUST dispose d'un atelier de transformation agroalimentaire (valorisation en surgelé notamment) permettant de mettre à disposition, producteurs des conditions de transformation aux normes.

D'autres acteurs comme l'ISAT BIOTOPÉ développent aussi des activités de transformation agroalimentaire et se heurtent souvent à la disponibilité de matières premières comme l'ananas, la papaye, etc...

Plusieurs niches ont été identifiées de produits en aval transformés pour le marché local et à l'exportation.

Sur ce gisement, nous proposons de positionner des jeunes ayant des compétences agricoles et la transformation de produits agroalimentaires en leur affiliation (CAPE agricole, ou AGRÉ) pour leur permettre de tester une pratique de production organisée.

Certains jeunes pourront valoriser leur parcelle familiale et d'autres tester sur des parcelles en location de courte durée par REUST pour leur permettre espace d'hébergement physique. Leur activité pourra se combiner avec des activités de transformation ou bien encore des moments en statut de sair bénéficier d'un complément de revenu dans l'attente de la maturité des premières productions.

Tout au long de l'accompagnement, l'accent sera mis sur le développement d'une pluriactivité nécessaire pour organiser du travail durable.

Les modalités qui régissent ce projet sont les suivantes :

- La coordination interterritoriale et le développement d'espace collaboratif
- La structuration des maillons complémentaires (transformation agroalimentaire) ;
- La valorisation d'espaces dédiés à l'hébergement physique.

Les matières premières transformées sont issues de filières organisées et respectant les cadres réglementaires et les normes de traçabilité.

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle du projet :

- 1 ETP ANIMATEUR COORDONATEUR
- 1 ETP ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU DISPOSITIF
- 1,5 ETP GESTIONNAIRES DE PARCOURS

6/2/2015

Détail d'une action

Votre action est-elle consacrée spécifiquement à la prise en compte d'un ou plusieurs publics horizontaux ?

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ?

Oui

Le service instructeur pourra vous demander des pièces justificatives pour vérifier le respect de la mise en concurrence. En dehors des seuls cas formalisés pour tout organisme privé, la mise en concurrence peut être demandée en justifiant que trois devis ont été demandés. Le porteur mesure de justifier les raisons qui expliquent qu'il retienne tel prestataire ou fournisseur. Ces éléments d'explication seront validés par l'inspecteur

Nature de l'achat	Mode de sélection retenu au envisagé	
encadrement	appel à candidature + devis	

Présentez le public visé par cette action

Nombre prévisionnel de participants	10	10	20
	Femmes	Hommes	Tota

Caractéristiques du public ciblé, modalités de sélection... Ces informations devront être cohérentes avec les données renseignées dans l'onglet « suivi des participants ».

le public cible est un public NEET habitant les hauts et souvent possédant un lopin de terre non exploité

il n'y a pas de diplôme requis pour une affiliation nécessitant une première expérience. CAPE

Sur la base de quels type(s) de pièces vérifierez-vous et justifierez-vous l'éligibilité des participants (éligibilité géographique et qualité de NEET) ?
Ex : Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi... Carte d'identité pour la condition de l'âge. Attestatio domicile (quittance de loyer, facture téléphonique) ou attestation d'hébergement pour l'éligibilité géographique.

- Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi
- Carte d'identité pour la condition de l'âge.
- Attestation de domicile (quittance de loyer, facture téléphonique) du jeune ou des parents du jeune ou du lieu d'hébergement
- Attestation de La LADM ou le CVARM pour la mobilité géographique.
- Attestation CAF pour les bénéficiaires de RSA de - 25 ans
- Attestation de la Mission Locale Sud justifiant la situation NEET du participant
- Attestation de la Mission Générale d'insertion

Comment justifierez-vous les dépenses de participants ?

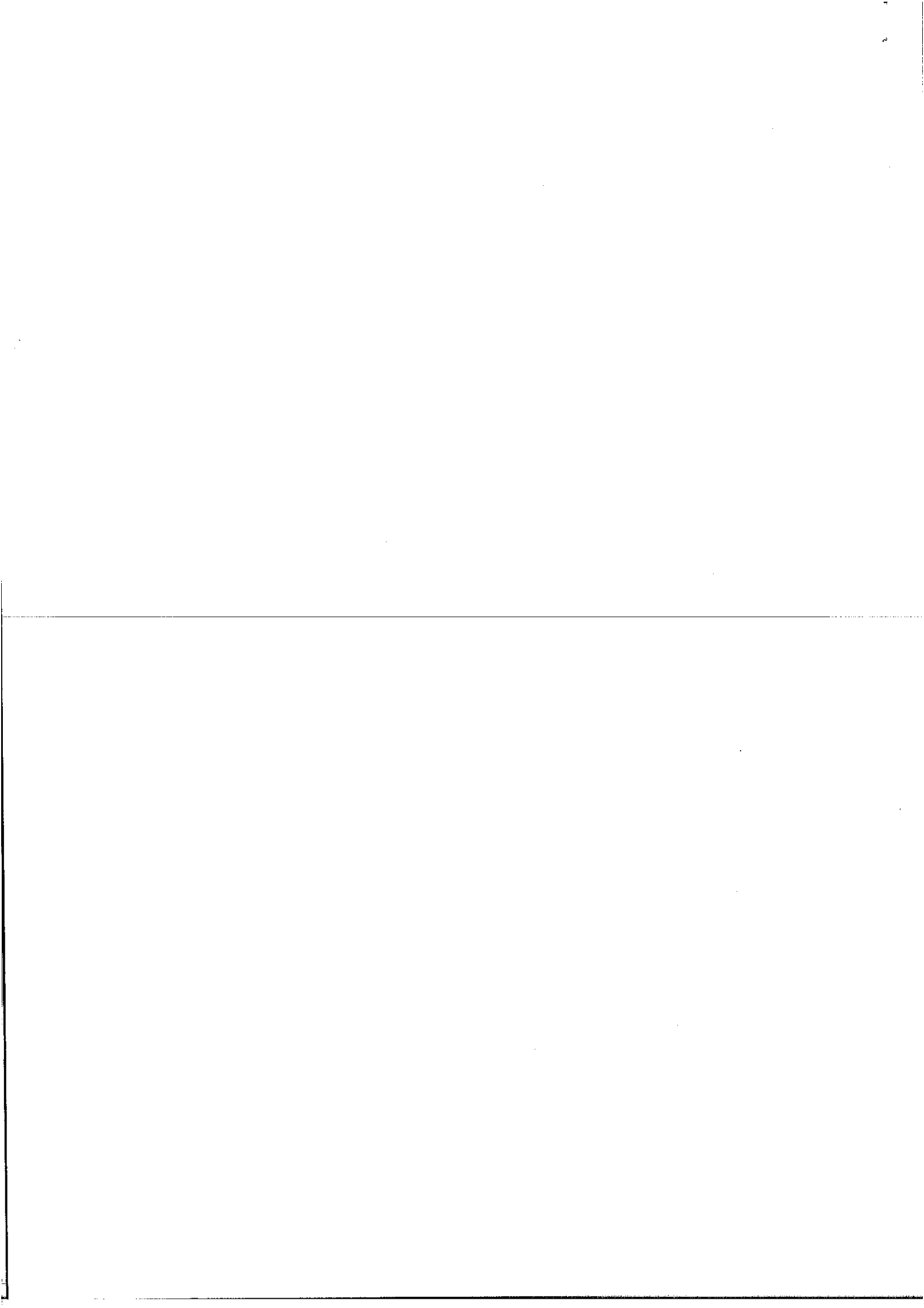
Réalisations et résultats attendus
Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats. Ex : Pour une formation : 50 stagiaires avec 70% de qualifiés

Résultats attendus :

- Création et sécurisation d'emplois à l'initiative des jeunes
- Valorisation des produits agricoles locaux et accès à de nouvelles niches
- Développement de plusieurs activités et intégration de statuts en pluriactivités

Pour les formations, précisez le mode de validation des acquis
Attestation de formation, diplôme ou titre... Si diplôme, titre ou autre visés, précisez le ou lesquels

Pour la formation d'actifs : les compétences acquises à l'issue de la formation sont-elles transférables sur d'autres postes de travail présents ou à venir
Non



Déjà d'une action

Intitulé de l'action : ficne action artisans

Période de réalisation de l'action : Du : 04/05/2015 Au : 05/05/2016

Objectifs de l'action

Séances :

Permettre l'apparition d'une forme de collaboration entre artisans, jeunes à l'essai et designers afin de valoriser les produits artisanaux locaux et d'asseoir leur visibilité et distribution à l'échelle locale, nationale, voire même internationale.

Et donner la possibilité aux jeunes NEET de moins de 26 ans d'accéder à un emploi dans le domaine de l'artisanat et du design ou de créer leur propre entreprise dans ces deux secteurs.

Opérations :

- Permettre aux jeunes diplômés de faire valoir leur savoir-faire et d'acquérir de l'expérience dans le domaine de l'artisanat et du design
- Mettre en place des lieux d'hébergements physiques et juridiques équipés permettant aux jeunes artisans et designers d'expérimenter et de créer d'innovations via un encadrement spécialisé non pris en charge par le droit commun.
- Dynamiser une logique collaborative entre deux corps de métiers distincts
- Valoriser les ressources et matériaux locaux

Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériel mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (idem Egalité des chances / lutte contre les discriminations Développement durable)

Contexte :

Si on se réfère au rapport émis par l'observatoire économique de l'artisanat (2012 et 2013), l'artisanat local présente une activité en baisse par rapport aux années précédentes liées à la morosité de la conjoncture économique.

On note :

- Difficulté des jeunes artisans et designers à entreprendre
- La question de la disponibilité des ressources et de la main-d'œuvre
- Une baisse de création d'entreprises dans le domaine :
- Un taux important d'entreprises précaires, dont des difficultés financières pour 59 % d'entre elles représentent la cause principale de leur radiation ; -42 % des artisans jugent leur chiffre d'affaires déficient par rapport à leurs capacités habituelles de production
- Les artisans sont devenus craintifs face à l'investissement, ils ne sont que 9 % à émettre des projets pour 2014 (le manque de visibilité dans les commandes espérées en grande partie cette réserve).
- Un manque de débouchés pour des filières comme le bois ameublement par exemple, car la clientèle locale se rattache plutôt à du l'ameublement plus moderne et abandonne ainsi le mobilier traditionnel.
- L'artisanat d'art quant à lui subit la concurrence des produits de l'Océan indien

Les difficultés énoncées ci-dessus montrent que la filière artisanale locale montre des signes d'essoufflement alors que beaucoup de gisements d'actifs peuvent être exploités autour de ce domaine.

Il s'avère donc essentiel de redynamiser la filière et pour cela l'introduction d'un maillon complémentaire dans la chaîne de valeur qu'est le design, pe valoriser les ressources locales et de créer de l'emploi à l'initiative des jeunes.

En effet, faire co-exister techniques artisanales et processus de design pourrait permettre d'attirer des créateurs qui s'opposent, mais complémentaires :

- une différenciation des produits en réponse à des marchés de niche
- une diminution des coûts de production
- un marketing plus réfléchi et concurrentiel
- un packaging adapté aux produits et aux besoins du consommateur
- améliorer la visibilité, la production et les produits (plus modernes) de l'artisanat
- La création d'une telle filière permettrait à des jeunes diplômés en design et à de jeunes artisans de trouver des débouchés pour leur domaine d'activité
- création d'une synergie et de la mise en valeur de leur compétence respective, ce qui génèrera une dynamique d'emploi.
- Il est de plus opportuniste de réaliser une telle collaboration, car des potentialités sont sous-exploitées par rapport à ces deux filières comme le tourisme et la création d'un label made in réunion.

Tout cela se fera avec l'appui d'hébergeurs juridique et physique) qui permettront à ces jeunes de lancer leurs activités en toute quiétude et légalité d'un écosystème entrepreneurial accompagné et intégré.

Les modalités qui régissent ce projet sont donc les suivantes :

- La coordination interterritoriale
- La structuration du maillon design
- La valorisation d'espace dédié à l'hébergement physique (mise à disposition de matériels, partage d'expérience, accompagnement, prise en compte matériaux locaux)
- Le dossier transmis en version papier contient un schéma qui traduit de manière explicite ce projet.
- Les matières premières transformées sont issues de filières organisées et respectant les cadres réglementaires et les normes de traçabilité.

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle du projet :

- 1 ETP ANIMATEUR COORDONNATEUR
- 1 ETP ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU DISPOSITIF
- 1,5 ETP GESTIONNAIRES DE PARCOURS

7 Votre action est-elle consacrée spécifiquement à la prise en compte d'un ou plusieurs principes horizontaux

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ? Oui

Le service instructeur pourra vous demander des pièces justificatives pour vérifier le respect de la mise en concurrence. En dehors des seuls cas formalisés ou pour tout organisme privé, la mise en concurrence peut être démontrée en justifiant que trois devis ont été demandés. Le porteur de mesure de justifier les raisons qui expliquent qu'il retienne tel prestataire ou fournisseur. Ces éléments d'application seront validés par l'instructeur

encadrement	appels à candidature - devis		
	Mode de sélection retenu ou envisagé		
	Nature de l'achat		

Présentez le public visé par cette action

Nombre prévisionnel de participants	Femmes		Total
	Hommes	Hommes	
	15	5	20

Caractéristiques du public cible, modalités de sélection...

Ces informations devront être cohérentes avec les données renseignées dans l'onglet « suivi des participants ».

- Jeunes diplômés ou non dans les métiers d'art (pouvant autant être de niveau III, que IV et V)
- Jeunes présentant des compétences dans le domaine de la création graphique assistée par ordinateur (design)
- La sélection s'effectuera en lien avec les partenaires des services de droit commun, ceux de la politique de la ville, ceux du milieu rural ainsi qu'avec la Générale d'insertion de l'Education Nationale. Ces différents acteurs seront réunis lors de comités techniques.

Sur la base de quel(s) type(s) de pièces, vérifiez-vous et justifiez-vous l'éligibilité des participants (éligibilité géographique et qualité de NEED) ?

Ex : Attestation d'inscription à l'emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi... Carte d'identité pour la condition de l'âge. Attestation domicile (quitance de loyer, facture téléphonique) ou attestation d'hébergement pour l'éligibilité géographique.

- Attestation d'inscription à l'emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi
- Carte d'identité pour la condition de l'âge.
- Attestation de domicile (quitance de loyer, facture téléphonique) du jeune ou des parents du jeune ou du lieu d'hébergement
- Attestation de la JADOM ou le CNARM pour la mobilité géographique.
- Attestation CAF pour les bénéficiaires de RSA de -25 ans
- Attestation de la Mission Locale Sud justifiant la situation NEET du participant
- Attestation de la Mission Générale d'insertion

6/2/2015

Détail d'une action

Comment justifiez-vous les dépenses de participants ?

Réalisations et résultats attendus
Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats. Ex : Pour une formation : 50 stagiaires avec 70% de qualifiés

Résultats attendus :

- Création/sécurisation d'emplois à l'initiative des jeunes
- Valorisation des produits artisanaux locaux
- Distribution des produits artisanaux locaux
- Emergence de nouveaux groupements liés à la collaboration

Pour les formations, précisez le mode de validation des acquis

Attestation de formation, diplôme ou titre, ... Si diplôme, titre ou autre visés, précisez le ou lesquels

Pour la formation gratuite, les compétences acquises à l'issue de la formation sont-elles transférables sur d'autres postes de travail présents ou à venir

Non

Détail d'une action

Intitulé de l'action

Fiche action BTP

Période de réalisation de l'action : Du : 04/05/2015

Au : 03/05/2016

Objectifs de l'action

Scénarios :
Permettre la valorisation de gisements inexploités dans le secteur du BTP, en faisant intervenir les locataires, les petites entreprises et des jeunes NEET de 26 ans par l'intermédiaire de démarches innovantes d'économie collaborative, d'accès à une formation professionnelle et de création d'entreprises

Qualificatifs :

- Réaliser un écosystème salarial et entrepreneurial intégré à partir d'un réseau d'acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Valoriser les niches du secteur du BTP
- Mettre en place une action de formation :
 - Développer les compétences des petites entreprises dans le domaine des marchés publics
- Créer une logique collaborative entre bailleurs et locataires afin que les travaux à la charge du locataire puissent être effectués
- Favoriser la démarche entrepreneuriale par les jeunes dans le domaine du BTP
- Mettre à disposition des lieux d'hébergements juridiques et physiques équipés ou non avec un encadrement spécialisé non pris en charge par le drc pour les créateurs d'entreprise dans le domaine du BTP
- Favoriser l'embauche de jeune NEET de moins de 26 ans ayant des compétences dans le domaine du BTP

Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (idem Egalité des chances / lutte contre les discriminations Développement durable)

Contexte :

Si l'on se réfère aux observations réalisées dans le BTP, nous pouvons relever un certain nombre de difficultés rencontrées par les bailleurs (SEM / Age Immobiliaires) et les PME du secteur.

En ce qui concerne les bailleurs (surtout les SEM) nous relevons que :

- Un certain nombre de petits travaux devant être effectués (plomberie, peinture) restent infructueux du fait d'une absence de positionnement des et des acteurs de l'insertion par ces segments d'activité (à cause de la petitesse des marchés). Ces segments représentent par exemple 40 000 heures potentielles de travail par an auprès de deux bailleurs sociaux que sont la SEMADER et la SHLMR. C'est l'équivalent de plus de 20 équivalents plein.

Les agences immobilières du secteur privé ont également les mêmes soucis pour l'exécution de ces travaux.

Nous constatons qu'un grand nombre d'entreprises sont en incapacité de répondre à des appels d'offres du fait d'un manque de compétences dans c des marchés publics.

Pour les travaux de proximité, il nous semble nécessaire de construire un modèle économique pour optimiser une réponse. Ce modèle vous est propé par un schéma dans la version papier du dossier qui vous a été transmis.

Description du contenu et modalités : (Notion de complémentarité)

Afin de résoudre ces problèmes, nous proposons d'intégrer des maillons complémentaires dans la chaîne de valeurs du secteur. Pour les petits travaux de construire un maillon logistique de proximité et de vivre opérationnel porté par des associations de proximité. La mise en place d'une collaborative acteurs de l'IAE de bassin et des associations porteuses de la logistique est la base de la réponse.

Un second maillon sera mis en place avec un volet de formation spécifique aux marchés publics. Cette opération se déroulera selon le modèle de l'en pédagogique.

Au niveau de l'écosystème entrepreneurial

- L'organisme de formation Proform - conseil mettra à disposition un atelier d'hébergement physique avec des moyens matériels pour de jeunes porte projet.

- L'association Bazim' 01, coureuse d'entrepreneurs à l'essai dans le bâtiment et disposant d'une assurance garantie décennale apportera l'hébergement. Toute cette organisation incitera des jeunes à se positionner sur ces petits marchés en créant leurs propres entreprises. Il s'agira par la même occasion d'enrichir les compétences de ces jeunes créateurs en matière de marchés publics à travers le dispositif de formation basé sur le modèle de l'entreprenement pédagogique (EEP).

Les modalités qui régissent ce projet sont les suivantes :

- La collaboration entre associations intermédiaires et locales pour la mise à disposition de moyens techniques

- La structuration des maillons complémentaires que sont le vivier opérationnel, la logistique de proximité et l'apprentissage des connaissances sur le public par l'intermédiaire d'une formation de type "EEP"

- La valorisation d'espaces dédiés à l'hébergement physique pour le BTP

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle du projet :

1 ETP ANIMATEUR COORDONATEUR

1 ETP ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU DISPOSITIF

1,5 ETP GESTIONNAIRES DE PARCOURS

Votre action est-elle consacrée spécifiquement à la prise en compte d'un ou plusieurs principes horizontaux ?

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ?

Oui

Le service instructeur pourra vous demander des pièces justificatives pour vérifier le respect de la mise en concurrence. En dehors des seuils de formalité ou pour tout organisme privé, la mise en concurrence peut être démontrée en justifiant que trois devis ont été demandés. Le porteur de mesure de justifier les raisons qui expliquent qu'il retienne tel prestataire ou fournisseur. Ces éléments d'explication seront validés par l'instructeur.

encadrement

Nombre de tuteur

Mode de sélection : restreint ou élargi

appel à candidature + devis

Présentez le public visé par cette action

Nombre professionnel de participants	Femmes		Total
	20	50	

Caractéristiques du public cible, modalités de sélection...

Ces informations doivent être cohérentes avec les données renseignées dans l'onglet « suivi des participants ».

- Jeunes diplômés ou non dans les métiers d'art (pouvant actant être de niveau III, que IV et V)

- Jeunes présentant des compétences dans le domaine de la création graphique assistée par ordinateur (design)

La sélection s'effectuera en lien avec les partenaires des services de droit commun, ceux de la politique de la ville, ceux du milieu rural ainsi qu'avec la Générale d'insertion de l'éducation Nationale. Ces différents acteurs seront réunis lors de comités techniques.

Sur la base de quels (types) de pièces, vérifiez-vous et justifiez-vous l'éligibilité des participants (éligibilité géographique et qualité de NEET) ?

Ex : Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi... Carte d'identité pour la condition de l'âge. Attestation domicile (quittance de loyer, facture téléphonique) ou attestation d'hébergement pour l'éligibilité géographique.

- Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi

- Carte d'identité pour la condition de l'âge.

- Attestation de domicile (quittance de loyer, facture téléphonique) du jeune ou des parents du jeune ou du lieu d'hébergement

- Attestation de la LADOM ou le CNARM pour la mobilité géographique.

- Attestation CAS pour les bénéficiaires de RSA de -25 ans

- Attestation de la Mission Locale Sud justifiant la situation NEET du participant

- Attestation de la Mission Générale d'insertion

Comment justifiez-vous les dépenses de participants ?

nous n'avons pas prévu de dépenses pour les participants

Résultats et résultats attendus

Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats. Ex : Pour une formation : 50 stagiaires avec 70% de qualités

Résultats attendus :

- Création d'entreprises dans le BTP (10% en entreprises traditionnelles)

- Nombre de CDD de chantier (90%) (CAPE/salarié coopérateur en Coopérative d'activité et d'emploi ODD intérim; intérim d'insertion et association int

Détail d'une action

- Développement d'une logique collaborative entre bailleurs, associations locales et associations intermédiaires
- Exploitation des gisements jusqu'à lors délaissés

Pour les formations, précisez le mode de validation des acquis

Attestation de formation, diplôme ou titre, ... Si diplôme, titre ou autre visés, précisez le ou lesquels

- La formation vise une meilleure appropriation des marchés publics
- L'organisme retenu délivrera une attestation de formation

Pour la formation d'actés : les compétences acquises à l'issue de la formation sont-elles transférables sur d'autres postes de travail présents ou à ven

Oui

Justifiez

- Compétences transférables dans les TPE, métiers de services et de l'industrie en réponse aux marchés publics
- Utilisation de la diversité des statuts emploi / travail

Détail d'une action

Intitulé de l'action Fiche action service à la personne

Période de réalisation de l'action : Du : 04/05/2015 Au : 03/05/2016

Objectifs de l'action

Séances :

- Proposer un ou des lieux d'accueil ainsi qu'une réponse éducative de qualité pour les enfants de 2 à 12 ans en dehors du temps scolaire.
- Donner la possibilité aux jeunes NEET de moins de 26 ans d'accéder à un emploi dans le domaine du service à la personne ou de créer leur propre dans le secteur.

Spécificités :

- Mettre à disposition des lieux d'hébergements, juridiques et physiques afin de permettre aux jeunes équipes d'encadrement et d'animation leur activité par un encadrement spécialisé non pris en charge par le droit commun
- Répondre aux besoins de garde d'enfants dans un cadre éducatif
- Créer un projet qui s'adapte aux besoins en évolution des familles
- Permettre aux jeunes diplômés de faire valoir leur savoir-faire et d'acquérir de l'expérience dans le domaine du service à la personne
- Créer un lieu de vie permettant l'accueil et la mise en place d'activités éducatives et d'animation de différents publics sur un site

Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (form. Egalité des chances / lutte contre les discriminations Développement durable)

Contexte :

On constate une difficulté croissante pour les parents à faire garder leurs enfants en dehors du temps scolaire, par manque de structures adaptées. Une réponse éducative venant en complément des heures d'école. Le transport sur leur lieu de scolarité ou du lieu de scolarité vers la structure éducative pose également un problème pour les plus jeunes. Cette difficulté croissante a été engendrée en partie par la réforme des rythmes scolaires. Les plages horaires de travail y compris le samedi et le dimanche rendent aussi difficile les questions de garde d'enfants.

À travers les volumes horaires des associations intermédiaires dont l'activité de FRASS, on peut vérifier une augmentation des besoins concernant notamment la garde d'enfant à domicile avec parfois la récupération de l'enfant à l'école. Les besoins sont très fractionnés.

Sur le site du foyer Albert Barbot à Saint-Pierre, deux établissements sont implantés.

- L'EMAP (école des Métiers d'Accompagnement de la Personne) : jusqu'à 200 stagiaires par jour (95 % des stagiaires sont du Sud), 30 salariés, dont un de femmes.

- La Fondation Père Favron : 500 salariés sur le site foyer Albert Barbot à Bois d'Olive, qui travaillent en rotation sur une amplitude horaire très large (12 heures les horaires en journée)

Les deux établissements sont au cœur du quartier de Bois d'Olive qui dispose de deux écoles primaires à proximité du site (moins de 1 km).

Cette situation offre pour nous un gisement potentiel « captif » d'activités de service à la personne à exploiter. Le comité d'entreprises de la fondation nous a notamment soulevé un besoin des parents dans ce domaine avec l'idée de créer un centre d'accueil à caractère éducatif.

En réponse à ces difficultés, le but est donc ici de permettre la création d'un lieu d'accueil à vocation mixte pour les enfants de 2 à 12 ans, afin d'apporter une réponse éducative adaptée venant en complément des heures d'école.

La Fondation Favron mettra à disposition un terrain stratégique et d'accès sécurisé pour développer un lieu test d'activité permettant de finaliser la scolarité des enfants.

Ce dispositif sera couplé d'un volet professionnalisant et assurant la constitution d'une première expérience professionnelle permettant à des jeunes dans le secteur des services à la personne de pouvoir par la suite ouvrir leur propre structure et obtenir des emplois ou de répondre aux conditions nécessaires à leur recrutement en micro entreprises.

Les modalités qui régissent ce projet sont les suivantes :

- La valorisation d'espaces dédiés à l'hébergement physique mixte (pour les enfants valides et porteurs de handicaps) ;
- Apporter une réponse éducative de qualité en réponse aux besoins des familles et en complémentarité des heures d'école.
- La valorisation de divers besoins de service sous différents statuts (salariés / entrepreneurs / salariés coopérateurs)

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle du projet :

- 1 ETP ANIMATEUR COORDONNATEUR
- 1 ETP ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU DISPOSITIF
- 1,5 ETP GESTIONNAIRES DE PARCOURS

Votre action est-elle consacrée spécifiquement à la prise en compte d'un ou plusieurs principes horizontaux ?

Oui

?

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ?

Le service instructeur pourra vous demander des pièces justificatives pour vérifier le respect de la mise en concurrence. En dehors des cas de mise en concurrence, la mise en concurrence peut être dérogatoire en matière de dépenses engagées, que ces dépenses ont été demandées. Le porteur de projet devra justifier les raisons qui expliquent qu'il retienne tel prestataire ou fournisseur. Ces éléments d'explication seront validés par l'instructeur.

encadrement	Nature de l'achat	Mode de sélection retenu ou envisagé
		appel à candidature + devis

Présentez le public visé par cette action

Nombre prévisionnel de participants	Sexes		Total
	Femmes	Hommes	
	18	2	20

Caractéristiques du public cible, modalités de sélection...

Ces informations devront être cohérentes avec les données renseignées dans l'onglet « suivi des participants ».

- Jeunes NEET de moins de 26 ans

La sélection s'effectuera en lien avec les partenaires des services de droit commun, ceux de la politique de la ville, ceux du milieu rural ainsi qu'avec la Générale d'insertion de l'éducation Nationale. Ces différents acteurs seront réunis lors de comités techniques.

Sur la base de quels types de pièces, vérifiez-vous et justifiez-vous l'éligibilité des participants (éligibilité géographique et qualité de NEET) ?

Ex : - Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi... Carte d'identité pour la condition de l'âge. Attestation de domicile (quitance de foyer, facture téléphonique) ou attestation d'hébergement pour l'éligibilité géographique.

- Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi
- Carte d'identité pour la condition de l'âge.
- Attestation de domicile (quitance de foyer, facture téléphonique) du jeune ou des parents du jeune ou du lieu d'hébergement
- Attestation de La JADOM ou le CNARM pour la mobilité géographique.
- Attestation CAF pour les bénéficiaires de RSA de - 25 ans
- Attestation de la Mission Locale Sur Justifiant la situation NEET du participant
- Attestation de la Mission Générale d'insertion

Comment justifiez-vous les dépenses de participants ?

Réalisation et résultats attendus

Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats. Ex : Pour une formation : 50 stagiaires avec 70% de qualifiés

Résultats attendus :

- Création d'entreprises.
- Pratique de statut de salarié coopérateur
- Exercice de temps de travail en association intermédiaire ou en intérim
- Structuration d'un service mode de garde
- L'appropriation de mode emploi/travail diversifié

Pour les formations, précisez le mode de validation des acquis

Attestation de formation, diplôme ou titre, ... Si diplôme, titre ou autre visé, précisez le ou lesquels

Pour la formation d'accès : les compétences acquises à l'issue de la formation sont-elles transférables sur d'autres postes de travail présents ou à venir ?

